

**2/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PREMIER FESTIVAL
INTERNATIONAL DES JEUX, JOUETS MINIATURES ET LOISIRS CREATIFS**

Rapporteur : Mme DALLE

Les 1^{er} et 2 Décembre 2001 s'est tenu au Hall Nicole Martin, du Parc des Expositions Jean Degraeve le Premier Festival International des Jeux, Jouets Miniatures et Loisirs Créatifs.

Les exposants ont souhaité faire un geste en direction des enfants en difficulté en remettant des jouets aux Enfants Malades de l'Institut Médico-Educatif (IME) et du Centre Hospitalier Général.

Afin de favoriser cette opération les organisateurs ont souhaité faire bénéficier les exposants de la gratuité de leur stand mais sollicitent le soutien de la Ville de Châlons pour obtenir une subvention exceptionnelle de 6 000 F (914,69 €) qui couvrira en partie les frais de location du Hall Nicole Martin qui s'élèvent à 15 460 F (2356,86 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Sociales du 7 Novembre 2001,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Décembre 2001,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'octroyer à l'Organisation Médiatique de Loisirs une subvention exceptionnelle de 6 000 Francs (914,69 €).

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 657.4 sous fonction 92 824 opération 02.2003.00.

**Le Rapporteur :
Signé : Mme DALLE**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**